



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2015-121

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2015

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

76-2015-11-23-002 - Arrêté portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales pour l'arrondissement de Rouen (2 pages)	Page 3
76-2015-11-23-004 - Arrêté portant institution des bureaux de vote dans le département de la seine-maritime (2 pages)	Page 6
76-2015-11-23-003 - Arrêté portant institution des bureaux de vote dans le département de seine-maritime (2 pages)	Page 9
76-2015-11-23-005 - Arrêté portant institution et composition des commissions de contrôle des opérations de votes pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 (6 pages)	Page 12

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

76-2015-11-23-002

Arrêté portant désignation des délégués de l'administration
au sein des commissions administratives chargées de
l'établissement et de la révision des listes électorales pour
l'arrondissement de Rouen



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES ET DES ELECTIONS**

Bureau des Elections et des Associations

**Arrêté modifiant l'arrêté du 31 août 2015
portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions administratives
chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales
pour l'arrondissement de Rouen**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le Code électoral, et notamment son article L. 17 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination de M. Pierre-Henry MACCIONI en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°15-98 du 8 octobre 2015 chargeant M. François LOBIT, sous-préfet du Havre, de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
- Vu la demande de la commune d'Oissel du 9 novembre 2015 pour obtenir la désignation d'un nouveau délégué de l'administration au sein de la commission administrative en charge des listes électorales des bureaux de vote n°4, 6 et 7, en remplacement du précédent délégué qui a démissionné ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture par intérim,

ARRETE

Article 1^{er} - Le tableau figurant en annexe de l'arrêté préfectoral du 31 août 2015 susvisé est modifié comme suit :

Commune	Délégués	Bureaux de vote
OISSEL	M. LEFAUX Hervé	Bureau centralisateur et suppléant bureaux de vote n°1 à 7
OISSEL	Mme MONNIER Monique	Bureaux de vote n°1 et 3
OISSEL	M. LE BOUDER Martial	Bureaux de vote n°2 et 5
OISSEL	M. CANTRAINE Alex	Bureaux de vote n°4, 6 et 7

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime par intérim, le sous-préfet du Havre et le maire de la commune d'Oissel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le

23 NOV. 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,
sous-préfet du Havre,

François LOBIT

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. (ou sa notification).

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

76-2015-11-23-004

Arrêté portant institution des bureaux de vote dans le
département de la seine-maritime

bureau de vote Cottrevard



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DES ÉLECTIONS**

Bureau des Elections et des Associations

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2015 portant institution des bureaux de vote
dans le département de la Seine-Maritime**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le Code électoral, et notamment ses articles L. 17 et R. 40 ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination de M. Pierre-Henry MACCIONI en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2015 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 15-98 du 8 octobre 2015 chargeant M. François LOBIT, sous-préfet du Havre, de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la circulaire ministérielle du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
- Vu la demande de modification de l'implantation des bureaux de vote faite par le maire de la commune de Cottevrand le 8 septembre 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture par intérim,

ARRETE

Article 1^{er} - Le tableau figurant en annexe de l'arrêté préfectoral du 31 août 2015 susvisé est modifié comme suit :

Commune	Bureau unique	Adresse du bureau de vote
COTTEVRARD	École Lucie Aubrac	Place de l'église

Article 2 - Le périmètre géographique affecté à ce bureau de vote est consultable à la mairie de Cottevrard.

Article 3 - Le secrétaire général par intérim, sous-préfet du Havre, et le maire de la commune de Cottevrard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rouen, le **23 NOV. 2015**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,
sous-préfet du Havre,



François LOBIT

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. ou sa notification.

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

76-2015-11-23-003

Arrêté portant institution des bureaux de vote dans le
département de seine-maritime



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES ET DES ELECTIONS**

Bureau des Elections et des Associations

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2015 portant institution des bureaux de vote
dans le département de la Seine-Maritime**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le Code électoral, et notamment ses articles L.17 et R. 40 ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination de M. Pierre-Henry MACCIONI en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2015 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 15-98 du 8 octobre 2015 chargeant M. François LOBIT, sous-préfet du Havre, de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la circulaire ministérielle du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
- Vu la demande de modification de l'implantation des bureaux de vote faite par le maire de la commune du Tréport le 22 octobre 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture par intérim,

ARRETE

Article 1^{er} - Le tableau figurant en annexe de l'arrêté préfectoral du 31 août 2015 susvisé est modifié comme suit :

Commune	Bureaux de vote	Adresse du bureau de vote
LE TREPORT	N° 1 /BC	Hôtel de Ville- 1 rue François Mitterrand
	N°2	Ecole maternelle P. Brossolette - rue Alexandre Pépin
	N°3	Forum - Esplanade Louis Aragon
	N° 4	Ecole Nestor Bréard - Avenue Jean Moulin

Article 2 - Le périmètre géographique affecté à ces bureaux de vote est consultable à la mairie du Tréport.

Article 3 - Le secrétaire général par intérim, sous-préfet du Havre, et le maire de la commune du Tréport sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rouen, le

23 NOV. 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,
sous-préfet du Havre,



François LOBIT

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. ou sa notification.

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

76-2015-11-23-005

Arrêté portant institution et composition des commissions
de contrôle des opérations de votes pour les élections
régionales des 6 et 13 décembre 2015



PREFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ÉLECTIONS
Bureau des élections et des associations

Arrêté portant institution et composition des commissions de contrôle des opérations de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le code électoral, et notamment les articles L.85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination de M. Pierre-Henry MACCIONI en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°15-98 du 8 octobre 2015 chargeant M. François LOBIT, sous-préfet du Havre, de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu le vade-mecum ministériel relatif à l'organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 ;
- Vu les désignations faites par le premier président de la Cour d'Appel de Rouen le 13 octobre 2015;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture par intérim,

ARRETE

Article 1^{er} - Il est institué, dans chaque commune de plus de 20 000 habitants du département de la Seine-Maritime, une commission de contrôle des opérations de vote chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, du dépouillement des bulletins et du dénombrement des suffrages et de garantir aux électeurs ainsi qu'aux candidats le libre exercice de leurs droits, pour l'élection des conseillers régionaux des 6 et 13 décembre 2015.

Article 2 - Les commissions prévues à l'article 1er sont instituées et composées conformément aux annexes jointes au présent arrêté.

Article 3 - Les sièges des commissions compétentes pour la commune du Havre et la commune de Dieppe sont fixés respectivement à la sous-préfecture du Havre et à la sous-préfecture de Dieppe.

Article 4 - Le siège des autres commissions est fixé à la préfecture de la Seine-Maritime.

Article 5 - Les commissions sont installées au plus tard le mardi 1^{er} décembre 2015.

Article 6 - Le secrétaire général par intérim de la préfecture de la Seine-Maritime, les sous-préfets de Dieppe et du Havre et les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rouen, le

2.0 NOV. 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,
sous-préfet du Havre,



François LOBIT

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ANNEXE 1

Élections régionales

Commissions de contrôle des opérations de vote

Premier tour de scrutin : 6 décembre 2015

Arrondissement de Rouen

COMMUNES	PRESIDENT	MEMBRE	SECRETARE
LE GRAND-QUEVILLY & LE PETIT-QUEVILLY	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Florence DELABIE Juge au TGI de Rouen</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Sonia GERMAIN Vice-présidente au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Maître Marie-Hélène MERIGOT Avocate</p> <p><u>Suppléant :</u></p> <p>M. Manuel URBANO Vice-président au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Brigitte BAHRI Fonctionnaire à la préfecture de Seine-Maritime</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Christelle JOSSE Fonctionnaire à la préfecture de Seine-Maritime</p>
ROUEN	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>M. Eloi SENARD Vice-président chargé des fonctions de juge des enfants au TGI de Rouen</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Mariette VINAS Première vice-présidente au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Chloé GOIN-LAURENT Juge au TGI de Rouen</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Géraldine HOUEL Vice-présidente au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>M. Christophe DESDEVISES Fonctionnaire à la préfecture de Seine-Maritime</p> <p><u>Suppléant :</u></p> <p>M. Thierry RIBEAUCOURT Fonctionnaire à la préfecture de Seine-Maritime</p>
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY & SOTTEVILLE-LES-ROUEN	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Séverine COUAILLIER Juge de l'application des peines au TGI de Rouen</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Audrey DEBEUGNY Vice-présidente au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Claire STEYER Juge de l'application des peines au TGI de Rouen</p> <p><u>Suppléant :</u></p> <p>M. Olivier FOLSCHIED Vice-président au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Aline RENAUDINEAU Fonctionnaire à la préfecture de Seine-Maritime</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Pénélope KUSTOSZ Fonctionnaire à la sous-préfecture du Havre</p>

Arrondissement du Havre

COMMUNES	PRESIDENT	MEMBRE	SECRETAIRE
LE HAVRE	<u>Titulaire :</u> M. Jean CHERBONNEL Premier vice-président au TGI du Havre <u>Suppléant :</u> M. Benjamin DEPARIS Président du TGI du Havre	<u>Titulaire :</u> M. Michel VOISIN Vice-président au TGI du Havre <u>Suppléante :</u> Mme Annie DESFAUDAIS Vice-présidente au TGI du Havre	<u>Titulaire :</u> M. Frédéric DELAITRE Fonctionnaire à la sous-préfecture du Havre <u>Suppléant :</u> M. Michel ROBQUIN Secrétaire général à la sous-préfecture du Havre

Arrondissement de Dieppe

COMMUNES	PRESIDENT	MEMBRE	SECRETAIRE
DIEPPE	<u>Titulaire :</u> M. Jean-François DES GUERROTS Vice-président au TGI de Dieppe <u>Suppléant :</u> M. Thierry REVENEAU président du TGI de Dieppe	<u>Titulaire :</u> Mme Déborah COHEN Juge d'instruction au TGI de Dieppe <u>Suppléant :</u> M. Edouard ROTTIER Juge des enfants au TGI de Dieppe	<u>Titulaire :</u> Mme Céline RICHARD Fonctionnaire à la sous-préfecture de Dieppe <u>Suppléante :</u> Mme Alyette PETIT Fonctionnaire à la sous-préfecture de Dieppe

Vu pour être annexé à l'arrêté du

20 NOV. 2015

Pour le préfet et par délégation,
 Le secrétaire général par intérim,
 sous-préfet du Havre,



François LOBIT

ANNEXE 2

Élections régionales

Commissions de contrôle des opérations de vote

Deuxième tour de scrutin : 13 décembre 2015

Arrondissement de Rouen

COMMUNES	PRESIDENT	MEMBRE	SECRETAIRE
LE GRAND-QUEVILLY & LE PETIT-QUEVILLY	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Véronique CORNILLE Juge au TGI de Rouen</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Géraldine BORDAGI Première vice-présidente au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Maître Isabelle ENARD-BAZIRE Avocate</p> <p><u>Suppléant :</u></p> <p>M. Vincent ADRIAN Vice-président au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Brigitte BAHRI Fonctionnaire à la préfecture de Seine-Maritime</p> <p><u>Suppléant :</u></p> <p>M. Jean-Baptiste BOUET Fonctionnaire à la préfecture de Seine-Maritime</p>
ROUEN	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Charlotte VERILHAC Juge au TGI de Rouen</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Catherine MENARD-COGIBU Vice-présidente au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Sonia MARTIN Vice-président chargé des fonctions de juge des enfants au TGI de Rouen</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Marie HAROU Vice-présidente au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>M. Thierry RIBEAUCOURT Fonctionnaire à la préfecture de Seine-Maritime</p> <p><u>Suppléant :</u></p> <p>M. Christophe DESDEVISES Fonctionnaire à la préfecture de Seine-Maritime</p>
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY & SOTTEVILLE-LES-ROUEN	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Marie-Charlotte BERGER Juge au TGI de Rouen</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Delphine NALIN Vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Julie DENOYELLE Juge au TGI de Rouen</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Solenne DONAL Vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au TGI de Rouen</p>	<p><u>Titulaire :</u></p> <p>Mme Pénélope KUSTOSZ Fonctionnaire à la sous-préfecture du Havre</p> <p><u>Suppléante :</u></p> <p>Mme Aline RENAUDINEAU Fonctionnaire à la préfecture de Seine-Maritime</p>

Arrondissement du Havre

COMMUNES	PRESIDENT	MEMBRE	SECRETAIRE
LE HAVRE	<u>Titulaire :</u> M. Benjamin DEPARIS Président du TGI du Havre <u>Suppléant :</u> M. Jean CHERBONNEL Premier vice-président au TGI du Havre	<u>Titulaire :</u> Mme Annie DESFAUDAIS Vice-présidente au TGI du Havre <u>Suppléante :</u> M. Michel VOISIN Vice-président au TGI du Havre	<u>Titulaire :</u> M. Frédéric DELAITRE Fonctionnaire à la sous-préfecture du Havre <u>Suppléant :</u> M. Michel ROBQUIN Secrétaire général à la sous-préfecture du Havre

Arrondissement de Dieppe

COMMUNES	PRESIDENT	MEMBRE	SECRETAIRE
DIEPPE	<u>Titulaire :</u> M. Thierry REVENEAU président du TGI de Dieppe <u>Suppléant :</u> M. Jean-François DES GUERROTS Vice-président au TGI de Dieppe	<u>Titulaire :</u> M. Edouard ROTTIER Juge des enfants au TGI de Dieppe <u>Suppléant :</u> Mme Déborah COHEN Juge d'instruction au TGI de Dieppe	<u>Titulaire :</u> Mme Alyette PETIT Fonctionnaire à la sous-préfecture de Dieppe <u>Suppléante :</u> Mme Céline RICHARD Fonctionnaire à la sous-préfecture de Dieppe

Vu pour être annexé à l'arrêté du

20 NOV. 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,
sous-préfet du Havre,

François LOBIT